



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 15 de l'ordre du jour
Culture de paix

Un monde contre la violence et l'extrémisme violent

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est publié comme suite à la résolution 70/109 intitulée « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent », dans laquelle l'Assemblée générale a invité les États Membres à faire front contre toutes les formes et manifestations de l'extrémisme violent. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'application de la résolution et de formuler des recommandations relatives aux moyens par lesquels le système des Nations Unies et le Secrétariat pourraient, dans la limite des ressources disponibles, aider les États Membres qui en feraient la demande à sensibiliser le public aux dangers de l'intolérance et à encourager l'entente et la non-violence.

2. L'extrémisme violent porte gravement atteinte aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies et à nos valeurs communes. Il entrave les efforts que nous déployons pour maintenir la paix et la sécurité internationales, promouvoir et protéger les droits de l'homme et favoriser le développement durable. Il conduit à la polarisation sociale et sape les valeurs universelles de justice et de dignité humaine. Il enfonce un coin au sein des sociétés et entre elles, exacerbe les conflits et déstabilise pays et régions.

3. Il n'y a pas de solution miracle pour affronter le défi complexe et multiforme de l'extrémisme violent. Au cours des 20 dernières années, la communauté internationale a principalement cherché à faire face à cette menace par des mesures de sécurité, qui sont essentielles dans certaines situations mais sont rarement suffisantes en elles-mêmes. En outre, l'expérience a montré que la répression sévère et les méthodes autoritaires et incompatibles avec les normes internationales des droits de l'homme peuvent avoir des effets contraires à ceux recherchés.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (6 décembre 2017).



4. L'extrémisme violent a plusieurs formes et visages et ne peut ni ne saurait être associé à une religion, nationalité ou civilisation ni à un groupe ethnique. Toute mesure visant à lutter contre l'extrémisme violent qui diabolise des communautés spécifiques pourrait devenir un outil de propagande entre les mains de groupes extrémistes violents.

5. Le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) offre un cadre de prévention pour s'attaquer aux causes de l'extrémisme violent dans le contexte de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Dans sa résolution 70/291 sur l'examen de cette stratégie, l'Assemblée générale a recommandé que les États Membres envisagent d'appliquer les recommandations du Plan d'action qui les concernent, en fonction de leur situation nationale.

6. Le présent rapport contient des informations sur la manière dont le système des Nations Unies a appuyé la mise en œuvre de la résolution 70/109 de l'Assemblée générale au niveau national ou y a contribué d'une manière ou d'une autre. Le prochain examen de la Stratégie antiterroriste mondiale, qui est prévu pour juin 2018, sera l'occasion pour les États Membres de réfléchir sur les stratégies qu'ils appliquent et l'action qu'ils mènent pour prévenir l'extrémisme violent, et sur la manière dont l'ONU peut appuyer au mieux cette action dans le cadre de ses travaux visant à aider, sur demande, à la mise en œuvre équilibrée de la Stratégie mondiale. Il sera également l'occasion de revoir et de renforcer les éléments de la résolution 70/109. En avril 2018, dans le cadre des préparatifs de l'examen de la Stratégie mondiale, je présenterai à l'Assemblée générale un rapport d'analyse plus détaillé de notre action collective pour appuyer une mise en œuvre équilibrée de la Stratégie. Je suis reconnaissant à l'Assemblée d'avoir approuvé l'une de mes premières initiatives de réforme, à savoir la création du Bureau de lutte contre le terrorisme.

7. L'adoption de la résolution 70/109 de l'Assemblée générale témoigne du ferme engagement de la communauté internationale à remédier à la polarisation et l'intolérance croissantes partout dans le monde. Une coopération internationale accrue portant sur un large éventail de questions et la création de sociétés tolérantes et ouvertes, fondées sur le respect intégral des droits de l'homme, y compris les droits des femmes, offrant à tous des perspectives économiques et une bonne gouvernance, constituent les moyens les plus efficaces de présenter une autre option, intéressante et utile, que l'extrémisme violent.

II. Causes de l'extrémisme violent

8. Dans sa résolution 70/291 sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, l'Assemblée générale a constaté qu'il importe de prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Il est noté dans le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent que depuis une quinzaine d'années, les causes de l'extrémisme violent font l'objet de travaux de recherche, mais qu'il n'existe pas de données statistiques fiables qui éclairent sur ce qui conduit certaines personnes à se radicaliser (voir A/70/264, par. 23).

9. Plus d'un facteur ou série de facteurs peuvent pousser ou attirer une personne vers l'extrémisme violent. Les enquêtes, études et recherches ont identifié, dans un large éventail de pays et de régions, des facteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux qui conduisent parfois à l'isolement et quelquefois, en conjonction avec d'autres facteurs, à la radicalisation et à la violence.

10. Au cours du débat général à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, quelque 152 États Membres ont exhorté la communauté internationale à intensifier la coopération internationale contre le fléau du terrorisme¹. La plupart des intervenants ont souligné la nécessité de se pencher sur toute une série de « causes profondes » ou de facteurs du terrorisme et de l'extrémisme violent. Les conflits prolongés non résolus, l'absence de légalité et les violations des droits de l'homme, la marginalisation socioéconomique et la discrimination ethnique, nationale et religieuse sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à transformer des idées et des doléances en actions extrémistes violentes. Si les causes de l'extrémisme violent dépendent souvent d'un contexte spécifique, on peut néanmoins distinguer deux principaux facteurs : d'une part, les facteurs qui « poussent », à savoir les conditions qui favorisent l'extrémisme violent et le contexte structurel dont il émerge et, d'autre part, les facteurs qui « attirent », à savoir les motivations individuelles et les processus qui jouent un rôle clef dans la transformation des idées et des doléances en actions extrémistes violentes.

11. En juillet 2017, l'ONU a publié deux rapports contenant des données empiriques sur le contexte et les motivations des personnes qui ont rejoint des groupes terroristes et extrémistes violents ; pour l'essentiel, ces rapports confirment et élargissent les conclusions générales du cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a publié un rapport sur le profil, le parcours et les motivations de 43 personnes qui se sont rendues dans d'autres pays pour devenir des combattants terroristes étrangers et les raisons de leur retour². Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a publié un rapport fondé sur des entretiens avec 718 anciens extrémistes violents ou personnes condamnées pour ce crime originaires du Cameroun, du Kenya, du Niger, du Nigéria, de la Somalie et du Soudan³.

12. Les conclusions de ces deux études ont des implications importantes pour les décideurs et les praticiens qui cherchent à remédier aux causes de l'extrémisme violent, en particulier au niveau local. Selon les conclusions tirées dans le rapport du Centre, les personnes interrogées qui se rendaient dans d'autres pays pour devenir des combattants terroristes étrangers n'avaient pas de débouchés ; elles étaient défavorisées sur le plan économique, manquaient d'instruction et n'avaient guère de perspectives d'emploi. Il est également suggéré dans le rapport que les facteurs économiques étaient devenus pour ces combattants terroristes étrangers une raison plus importante de voyager que ce n'avait été le cas pour les premières vagues de combattants. D'autres facteurs de motivation identifiés étaient les conflits non réglés, y compris les violences intercommunautaires, et le désir d'aider des coreligionnaires qui étaient victimes d'autres groupes, maltraités par d'autres groupes, ou perçus comme tels.

13. Le rapport du PNUD, qui a mis l'accent sur le recrutement dans les principaux groupes extrémistes violents en Afrique, a également souligné la pertinence des

¹ Voir le discours prononcé par le Secrétaire général le 16 novembre 2017 à la School of Oriental and African Studies (SOAS) de l'Université de Londres intitulé « Counter-terrorism and human rights: winning the fight while upholding our values », disponible uniquement en anglais à l'adresse <https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2017-11-16/secretary-general%E2%80%99s-speech-soas-university-london-%E2%80%9Ccounter-terrorism>.

² Nations Unies, Bureau de lutte contre le terrorisme, « Enhancing the understanding of the foreign terrorist fighters phenomenon in Syria » (Juillet 2017). Disponible uniquement en anglais à l'adresse www.un.org/en/counterterrorism/assets/img/Report_Final_20170727.pdf.

³ Programme des Nations Unies pour le développement, « Journey to extremism in Africa » (Juillet 2017). Disponible uniquement en anglais à l'adresse <http://journey-to-extremism.undp.org>.

facteurs socioéconomiques. Il en ressort que ceux qui étudiaient ou travaillaient étaient beaucoup moins vulnérables au recrutement. La majorité des recrues venaient de terres ou de zones périphériques qui avaient souffert de la marginalisation depuis des générations et ont indiqué que leurs parents n'avaient pas vraiment été présents pendant leurs années de croissance. La plupart des recrues ont exprimé leur frustration face à leur situation économique, l'emploi étant ce dont ils avaient le plus besoin au moment de leur adhésion à un groupe.

14. Selon l'étude du PNUD, le recrutement en Afrique a lieu essentiellement au niveau local, de personne à personne, plutôt qu'en ligne, mais les formes et les modes de recrutement pourraient changer à mesure que la connectivité à Internet va s'améliorer. Quelque 80 % des recrues ont rejoint le groupe extrémiste violent dans un délai d'un an après avoir été présentés et près de la moitié d'entre eux dans un délai d'un mois à peine. Une autre constatation importante a trait au rôle de l'idéologie. L'étude a fait état de la nécessité d'établir une distinction entre les perceptions relatives à la religion et à son importance en tant que motif d'adhésion à un groupe extrémiste violent, et la connaissance religieuse à proprement parler.

15. Si un groupe important de personnes pourraient être exposées à divers facteurs qui les poussent ou les attirent vers l'extrémisme violent, seul un très petit nombre de personnes franchissent réellement la dernière étape sur la voie de la radicalisation et deviennent des extrémistes violents ou adhèrent à des groupes extrémistes violents. L'une des plus importantes conclusions de l'étude du PNUD concerne le « point de basculement », l'idée d'un élément transformateur, le déclencheur qui pousse un individu de la catégorie « à risque » à prendre la décision d'adhérer à un groupe extrémiste violent. Quelque 71 % des recrues interrogées ont dit que c'était une action spécifique des forces gouvernementales, telle que le meurtre, la disparition forcée ou de détention arbitraire d'un membre de la famille ou d'un ami, qui avait déclenché leur décision finale de rejoindre un groupe extrémiste violent.

16. Il est réaffirmé dans les deux études qu'il n'existe pas de voie unique vers l'extrémisme violent, que le ciblage de profils abstraits risque d'aliéner des communautés entières et peut produire des effets contraires à ceux recherchés. De même, si les mesures d'ordre militaire et de sécurité et les capacités nationales de lutte contre le terrorisme sont une composante importante de la lutte contre les groupes terroristes et extrémistes violents, leur incidence réelle sur les populations locales devraient être constamment examinées afin de s'assurer qu'elles sont conformes au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme et ne deviennent pas le dernier élément déclencheur poussant des individus à se joindre à des groupes extrémistes violents. Les municipalités et les communautés locales, qui sont à l'avant-garde des efforts visant à prévenir l'extrémisme violent et à lutter contre la radicalisation menant à la violence, peuvent donner aux autorités nationales l'alerte précoce nécessaire pour détecter de tels risques.

17. Ces études confirment également que les jeunes âgés de 16 à 29 ans sont au centre des efforts de recrutement et qu'il faut, par conséquent, dialoguer avec eux et leur assurer une protection spéciale. Comme il est souligné dans le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, ces jeunes, qui sont aujourd'hui majoritaires dans un nombre croissant de pays, doivent être considérés comme une richesse et se voir dotés des moyens de contribuer de manière constructive au développement politique et économique de leurs sociétés. Ils constituent une ressource inexploitée et les dirigeants doivent s'efforcer de leur donner une vision positive de l'avenir et une véritable chance de réaliser leurs aspirations et de libérer leur potentiel (voir A/70/674, par. 9).

III. Mise en œuvre de la résolution 70/109 par le système des Nations Unies

18. Pour lutter contre l'extrémisme violent et donner davantage de contenu aux piliers I et IV de la Stratégie, le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent a été présenté au titre du point de l'ordre du jour intitulé « La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies », ainsi qu'au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Culture de paix » dont relève également la résolution 70/109 de l'Assemblée générale.

19. Dans le Plan d'action, une recommandation de base est adressée à tous les États Membres, à savoir, élaborer des plans d'action nationaux et régionaux pour la prévention de l'extrémisme violent, fondés sur l'appropriation nationale et tenant compte des contextes locaux, nationaux et régionaux, afin de s'attaquer efficacement, à l'échelon local, aux causes profondes de la radicalisation, aux facteurs qui alimentent le conflit et aux modes de recrutement par des groupes extrémistes violents. Le Plan d'action propose plus de 70 mesures préventives dans sept domaines prioritaires pour lutter contre les facteurs de l'extrémisme violent. Il comprend également un certain nombre de mesures que l'ONU doit prendre pour appuyer les États Membres et les organisations régionales, à leur demande, et l'appropriation de ces mesures par une « action intégrée au niveau du système des Nations Unies » consistant à renforcer la coordination et la cohérence interinstitutions.

A. Vue d'ensemble des projets et initiatives de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention de l'extrémisme violent

20. En juillet 2016, l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 70/291 dans laquelle elle a engagé les entités des Nations Unies à mettre en œuvre les recommandations du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent qui les concernaient, notamment en prêtant une assistance technique aux États Membres qui en faisaient la demande.

21. Sur la base de ce mandat, le Secrétaire général a créé, en octobre 2016, un groupe d'action de haut niveau pour la prévention de l'extrémisme violent, qui est chargé de superviser la mise en œuvre de la démarche intégrée des Nations Unies en la matière, conformément au Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, et de fournir des orientations sur la mise en œuvre du paragraphe 40 de la résolution 70/291 de l'Assemblée générale. Compte tenu de son rôle d'appui à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le Plan d'action, le Bureau de lutte contre le terrorisme assure également le secrétariat du groupe d'action de haut niveau et coordonne les travaux de diverses entités des Nations Unies sur la prévention de l'extrémisme violent, dans le contexte de l'appui fourni aux États Membres qui en font la demande, pour la mise en œuvre des piliers I et IV de la Stratégie mondiale.

22. Afin de concrétiser la mise en œuvre de la démarche intégrée des Nations Unies en matière de prévention de l'extrémisme violent, le Bureau de lutte contre le terrorisme a tenu de larges consultations avec les entités du système des Nations Unies et élaboré un tableau récapitulatif des activités des organismes des Nations Unies, dont 223 projets de prévention de l'extrémisme violent aux niveaux mondial, régional et national dans tous les domaines prioritaires recensés dans le Plan d'action. Le Bureau a également établi un recueil de pratiques exemplaires et d'enseignements tirés de l'expérience en matière de prévention de l'extrémisme

violent ; créé un centre virtuel composé d'un groupe d'experts internationaux venus du monde entier spécialisés dans la prévention de l'extrémisme violent ; accueilli un séminaire d'experts interinstitutions de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme portant sur l'élaboration de plans d'action nationaux et régionaux en matière de prévention de l'extrémisme violent, les 22 et 23 février 2017. Le séminaire a réuni des représentants de haut niveau des États Membres et des entités de l'Équipe spéciale, des chercheurs et des experts de laboratoires d'idées et d'organisations de la société civile, pour qu'ils examinent les problèmes et procéder à un échange des pratiques exemplaires et des enseignements tirés de l'expérience afin d'établir les principes fondamentaux d'ordre procédural qui pourraient encadrer l'élaboration de plans d'action nationaux et régionaux en matière de prévention de l'extrémisme violent.

23. À la suite de la résolution 70/291 de l'Assemblée générale, le Bureau de lutte contre le terrorisme a également lancé la création du Groupe de travail des communications de l'Équipe spéciale, qui rassemble des experts et des professionnels des communications des entités membres de l'Équipe spéciale et est coprésidé par le Département de l'information, le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Ce groupe de travail interinstitutions de l'Équipe spéciale coordonne une stratégie intégrée de communication des Nations Unies pour les programmes et les efforts déployés par l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, et sert de plateforme d'échange d'informations. Il élabore des directives de communication afin de maximiser l'impact des communications relatives à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent par le système des Nations Unies et d'autres entités de l'Équipe spéciale. Il appuie également les efforts de communication d'autres groupes de travail de l'Équipe spéciale et des entités des Nations Unies grâce à la fourniture, selon les besoins, de directives et de conseils sur des projets et éléments pertinents, et il élabore et met en œuvre, de manière coordonnée, des activités de renforcement des capacités et des projets d'assistance technique relatifs aux communications, comme demandé par les États Membres et en fonction de leurs besoins et priorités.

24. Comme indiqué plus haut, le Bureau de lutte contre le terrorisme a élaboré un tableau récapitulatif des activités des organismes des Nations Unies à l'appui des efforts qu'entreprennent les États Membres pour mettre en œuvre les recommandations du Plan d'action, conformément à leur programme de mise en œuvre équilibrée de la Stratégie. Ce tableau donne un aperçu des domaines prioritaires dans les recommandations du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, de la méthodologie et des emplacements géographiques des 223 projets en cours ou récemment achevés, qui sont appuyés par l'ONU, sur la prévention de l'extrémisme violent dans le monde⁴. Ces projets et activités couvrent tous les sept domaines prioritaires des recommandations figurant dans le Plan d'action, et sont ventilés comme suit : 40 projets axés sur le renforcement de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme et de l'état de droit ; 31 projets visant à améliorer l'éducation, à renforcer les compétences et à faciliter l'accès à l'emploi, 29 projets visant à promouvoir le dialogue et la prévention des conflits ; 27 projets axés sur l'autonomisation des jeunes ; 23 projets portant sur la communication stratégique, Internet et les réseaux sociaux, 22 projets visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; 18 projets ayant trait à la participation des communautés. En outre, il y a 33 projets en cours, prévus

⁴ Le projet de tableau récapitulatif des projets des organismes des Nations Unies sur la prévention de l'extrémisme violent peut être consulté (uniquement en anglais) à l'adresse https://www.un.org/counterterrorism/ctitf/sites/www.un.org.counterterrorism.ctitf/files/A72621_AnnexI_MatrixUNPVEProjects.pdf/.

ou achevés qui mettent l'accent sur d'autres domaines relatifs à la prévention de l'extrémisme violent, y compris l'élaboration de plans nationaux ou régionaux, à la demande d'États Membres et d'organisations régionales.

25. En ce qui concerne le champ géographique de ces projets, 82 sont de portée mondiale, 66 de portée régionale et 75 de portée nationale. De tous les projets régionaux ayant trait à la prévention de l'extrémisme violent, 61 sont exécutés en Afrique, 55 dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, 22 en Asie, 12 en Europe et 3 dans les Amériques.

26. Dans sa résolution 70/109, l'Assemblée générale a souligné les domaines thématiques sur lesquels doit porter l'action de la communauté internationale, qui sont examinés dans les sections III.B à G ci-dessous, dont beaucoup sont également repris dans les sept domaines prioritaires du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent.

B. Stratégies pour remédier aux causes de l'extrémisme violent

27. Par ses résolutions 70/109 et 70/291, l'Assemblée générale a clairement indiqué que c'était aux États Membres qu'il incombait au premier chef de lutter contre l'extrémisme violent et l'intolérance et de créer une culture de paix et de non-violence. Les stratégies adoptées prennent des formes multiples et sont adaptées aux conditions spécifiques, mais elles visent pour la plupart à sensibiliser le public aux dangers de l'intolérance tout en favorisant le dialogue et l'inclusion. Elles cherchent à favoriser la compréhension au moyen de programmes éducatifs, culturels et religieux et à remédier aux inégalités dans la société afin que nul ne soit laissé pour compte.

28. L'Assemblée générale a également considéré que les organismes des Nations Unies avaient un rôle important à jouer, s'agissant de la promotion d'une application cohérente et coordonnée de la Stratégie aux échelons mondial, régional et national, et de la fourniture d'une assistance aux États Membres qui en faisaient la demande. L'une des cinq principales fonctions du Bureau de lutte contre le terrorisme est de renforcer la coordination et la cohérence entre les 38 entités de l'Équipe spéciale pour assurer la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie mondiale. Le Secrétariat, les organismes, fonds et programmes, et les organisations affiliées, apportent également leur concours dans le cadre de leurs mandats respectifs et en tant que membres de l'Équipe spéciale. Dans sa résolution 70/109, l'Assemblée générale a spécifiquement salué les mesures prises par le Secrétaire général et le Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations pour promouvoir une meilleure entente et un plus grand respect entre les civilisations, les cultures et les religions.

C. Respect et protection des droits de l'homme et de l'état de droit

29. En vertu de la Charte des Nations Unies, les États Membres se sont engagés à promouvoir et encourager le respect universel et effectif de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales. Ces mesures sont indispensables pour renforcer la cohésion sociale, promouvoir la tolérance et favoriser la compréhension mutuelle et la non-violence. L'ONU a donc fait valoir sans équivoque que toutes les lois, politiques, stratégies et pratiques adoptées pour prévenir l'extrémisme violent et lutter contre le terrorisme devaient respecter et protéger les droits de l'homme et l'état de droit. Il s'agit là d'un élément essentiel à la réussite de toute action visant à combattre l'extrémisme violent.

30. L'ONU s'est employée à garantir que les mesures visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent ne soient ni discriminatoires ni stigmatisantes à l'encontre de groupes particuliers et ne mènent pas à l'établissement de profils raciaux, religieux ou autres. Comme l'a souligné le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, les États Membres doivent définir clairement les concepts clés relatifs à l'extrémisme violent dans leur propre juridiction, notamment lorsqu'ils pourraient conduire à des mesures susceptibles d'entraver la protection des droits de l'homme. L'ONU continue d'encourager les États Membres à axer la lutte contre l'extrémisme violent sur le comportement effectif des individus et groupes concernés plutôt que sur leurs croyances car cela serait contraire au droit international des droits de l'homme.

31. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) constate que les États Membres qui favorisent des sociétés inclusives, où tous les citoyens ont égal accès à la justice et où les institutions de justice pénale sont efficaces et responsables, réussissent souvent mieux à remédier à la marginalisation et à réduire l'attrait qu'exerce l'extrémisme violent. L'ONUDC a contribué à ce que les mesures de justice pénale appliquées par les États Membres contre le terrorisme respectent pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Il a également aidé les États Membres à assurer la protection des droits de l'enfant dans le cadre de leurs pratiques et politiques de prévention du terrorisme.

D. Prévention de la violence à l'égard des femmes

32. L'ONU condamne toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Les extrémistes violents portent atteinte aux droits des femmes et des filles en leur imposant des mariages forcés et les empêchant d'accéder à l'éducation. Les groupes extrémistes violents recourent de plus en plus couramment à la tactique de la violence sexuelle pour maintenir leur contrôle sur les populations et propager la terreur. Ces pratiques sont aussi dévastatrices que les balles ou les bombes. Elles détruisent les communautés et compromettent les chances de réconciliation, si rien n'est fait pour remédier à leurs conséquences.

33. Le Bureau de lutte contre le terrorisme est déterminé à appuyer l'action menée par les États Membres pour prévenir la violence contre les femmes et promouvoir leurs droits, leur participation, leur accès à des postes à responsabilité et leur autonomisation dans les politiques, stratégies et programmes de prévention de l'extrémisme violent. Le Bureau considère la problématique hommes-femmes comme une question transversale qu'il s'attache à intégrer à ses travaux et a créé, au sein de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, un Groupe de travail interinstitutions sur l'adoption d'une démarche différenciée selon les sexes en matière de répression du terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, présidé par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Les femmes jouent déjà un rôle important à tous les niveaux dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent. L'ONU s'emploie à faire pleinement reconnaître le rôle crucial que jouent les femmes dans la prévention et la répression de l'extrémisme violent et de l'intolérance.

E. Contribution à l'éducation et à l'acquisition de compétences

34. L'éducation est un des moyens les plus efficaces de prévenir la propagation de l'extrémisme violent et favoriser le dialogue, la modération et la coopération. L'ONU aide les États Membres à élaborer et mettre en œuvre des programmes,

politiques et stratégies visant à promouvoir l'éducation civique, la tolérance et le respect de la diversité. En collaboration avec un large éventail de partenaires à travers le monde, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) appuie le secteur de l'éducation afin que les lieux d'apprentissage ne puissent pas devenir des terrains fertiles pour l'extrémisme violent. Elle a produit deux outils d'orientation à l'intention des enseignants et des décideurs et dirige, dans les différentes régions, des ateliers de renforcement des capacités afin d'adapter ces outils aux contextes locaux. L'initiative Réseaux de la jeunesse méditerranéenne (NET-MED Youth) de l'UNESCO vise à donner aux jeunes les compétences nécessaires à l'action civique dans 10 pays du bassin méditerranéen et la possibilité d'y participer. Le programme Young Peacebuilders de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies contribue à l'éducation et l'autonomisation des jeunes en rassemblant des jeunes de la même région pour renforcer leurs capacités à consolider la paix. L'intégration d'éléments relatifs à la prévention du crime et à l'état de droit dans les programmes pédagogiques peut aider les jeunes à comprendre que le crime, notamment le terrorisme, est inacceptable. Dans le cadre de son initiative Éducation pour la justice, l'ONUDC a mis au point des supports pédagogiques sur la prévention du crime, à l'intention de l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire.

35. Il importe d'aider les jeunes à aiguïser leur esprit critique et leurs capacités à utiliser l'outil numérique, afin qu'ils puissent tirer le meilleur parti de l'Internet et des médias sociaux comme forums de dialogue basés sur la tolérance et le respect mutuel. L'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies a appelé l'attention sur la nécessité d'éduquer les jeunes à l'utilisation des médias et l'UNESCO appuie des stratégies nationales, des cours de formation à l'intention des enseignants et des cours en ligne sur la connaissance des médias et le dialogue interculturel. L'UNESCO favorise également l'initiation aux différentes cultures à travers des programmes et initiatives pédagogiques conçus pour encourager les jeunes hommes et femmes à protéger et célébrer leur diversité culturelle. Ces mesures peuvent contribuer à prévenir la radicalisation, démentir les discours haineux et promouvoir la tolérance et l'inclusion.

F. Encouragement de la population à participer à la lutte contre l'extrémisme violent, y compris en renforçant les relations entre les communautés et en insistant sur leurs liens et leurs intérêts communs

36. L'ONU a conscience que l'extrémisme violent et l'intolérance ne pourront être contrés que par la mobilisation d'un large éventail d'acteurs de la société. Comme l'Assemblée générale l'a souligné dans sa résolution 70/109, il faut, à cette fin, que les populations locales, la société civile, les jeunes, les femmes, les organismes religieux et les médias mettent au point et appliquent des mesures visant à combattre le discours extrémiste violent. En 2017, le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive ont facilité la tenue d'ateliers régionaux et nationaux en Afrique du Nord, en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est. Ces ateliers ont mis en relief les avantages que présente pour les États Membres l'adoption d'une approche globale, alliant mesures de répression et autres actions, afin de renforcer le respect mutuel et le dialogue au sein des communautés et de lutter ainsi contre l'extrémisme violent.

37. Le Fonds de solidarité pour la jeunesse de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies a fourni les financements de départ de plusieurs initiatives de la société civile dirigées par des jeunes, ayant pour objectif la

résolution des conflits et des activités de prévention dans les communautés d'origine des jeunes concernés. L'Alliance a mis au point des partenariats public-privé consistant à fournir des services de mentorat à des organisations de la société civile qui prennent, dans leurs communautés, la tête d'initiatives visant à accroître la compréhension mutuelle au sein de différents groupes et entre ces groupes.

38. Fer de lance de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), l'UNESCO fait intervenir divers acteurs du dialogue interculturel et interreligieux afin de renforcer la tolérance, la compréhension et le respect mutuels et de promouvoir la diversité et l'inclusion.

39. En juillet 2017, le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide a lancé le Plan d'action à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire à des atrocités criminelles⁵, dans lequel sont énoncées des recommandations détaillées visant à prévenir et contrer l'incitation à la violence, renforcer le dialogue et la collaboration et favoriser l'édification de sociétés pacifiques, justes et inclusives. Des débats interreligieux et intrareligieux ont fait partie du processus qui a mené au Plan d'action. Le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide appuie l'organisation d'ateliers avec des chefs religieux, dans des pays qui ont été en proie – ou le sont encore – aux discours haineux, à l'hostilité ou aux incitations à la violence ciblant certains groupes sur la base de leur identité ethnique ou religieuse. Ces ateliers ont pour objectif de favoriser l'élaboration de stratégies nationales que les chefs religieux peuvent appliquer, en œuvrant en partenariat avec les autres religions, les autorités nationales et d'autres acteurs.

G. Promotion du droit à la liberté d'expression

40. L'ONU a conscience de la contribution positive que l'exercice du droit à la liberté d'expression, en particulier dans les médias et au moyen des technologies nouvelles, peut apporter à la lutte contre l'extrémisme violent, le racisme, la xénophobie et l'intolérance. En tant qu'organisme des Nations Unies doté du mandat spécifique de promouvoir la libre circulation des idées et de l'image, l'UNESCO s'emploie à favoriser des médias (presse écrite, radio et télévision ou médias en ligne) libres, indépendants et pluralistes. S'appuyant sur sa publication *Les médias face au terrorisme – Manuel pour les journalistes*⁶, l'UNESCO soutient les journalistes et les forme à la communication d'informations sur l'extrémisme violent.

H. Diffusion d'information sur la tolérance et le respect mutuel

41. Le Groupe de travail interinstitutions sur la communication de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme met actuellement sur pied des projets de renforcement des capacités et d'assistance technique dans le domaine de la communication, qui seront exécutés à la demande des États Membres. En outre, le Groupe de travail a conçu un projet de compilation des bonnes pratiques en matière de lutte contre la propagande terroriste – en ligne et hors ligne. Cet outil permettra de mieux comprendre la nature des appels à l'extrémisme violent et les tactiques employées à cet égard et d'aider les États Membres à s'attaquer au problème. Il permettra également de renforcer les capacités de l'ONU et de ses départements et

⁵ Voir www.un.org/en/genocideprevention/documents/publications-and-resources/Plan%20of%20Action_Religious_Prevent-Incite-WEB-rev1.pdf.

⁶ Consultable à l'adresse : unesdoc.unesco.org/images/0024/002470/247075f.pdf.

organismes afin qu'ils puissent jouer un rôle actif dans la lutte internationale contre le discours extrémiste violent.

42. La réponse qu'il convient d'apporter aux messages des extrémistes violents constitue un défi de plus en plus complexe, mais les valeurs que l'ONU représente ont le potentiel de saper efficacement la menace extrémiste violente. Dans sa résolution 2354 (2017), le Conseil de sécurité a demandé au Comité contre le terrorisme d'élaborer de nouvelles initiatives pour renforcer les partenariats public-privé dans la lutte contre la propagande terroriste. Lancée en 2017 par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en partenariat avec le secteur privé, l'initiative Tech Against Terrorism a pour objectif de permettre aux acteurs de l'industrie de l'informatique et des communications du monde entier d'adopter et de partager des bonnes pratiques. L'ONU est en mesure de communiquer à l'échelle mondiale, non seulement en son nom propre, mais aussi d'appuyer la coordination des stratégies régionales et nationales de prévention de l'extrémisme violent, pour aider les États Membres à adopter une communication stratégique efficace.

43. Le Département de l'information a poursuivi ses campagnes de sensibilisation à l'échelle mondiale et son action favorisant la compréhension et la non-violence. Il a utilisé ses plateformes, traditionnelles et numériques, de médias multilingues, son réseau mondial de Centres d'information des Nations Unies et recouru à ses divers partenaires de sensibilisation pour faire connaître la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. Il a axé ses activités de sensibilisation sur plusieurs thèmes, dont le respect pour les peuples autochtones et le rôle des chefs religieux dans la prévention de la violence et la promotion du dialogue entre les civilisations. Ces activités étaient souvent liées à la célébration de journées internationales proclamées par les Nations Unies, comme la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, la Journée internationale de la paix, la Journée internationale de la non-violence et la Journée internationale de la tolérance.

44. L'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme met actuellement en œuvre un projet en trois phases sur la prévention de l'extrémisme violent à travers la communication stratégique. La première phase comprenait une étude préliminaire sur la communication déjà existante, afin de cerner la manière dont l'ONU pouvait apporter une valeur ajoutée aux travaux en cours dans ce domaine. Cette activité a conduit à l'élaboration d'une approche de la prévention de l'extrémisme violent basée sur les communications stratégiques de l'ONU, qui comportait d'importantes recommandations et orientations sur la façon dont les organismes des Nations Unies devaient communiquer au sujet de l'extrémisme violent, en utilisant les valeurs de l'ONU comme fondement d'autres discours efficaces qui seraient bien reçus au niveau local.

45. Faisant fond sur les résultats des consultations menées dans un certain nombre de pays, la deuxième phase du projet a abouti à une méthode visant à aider les États Membres et les organismes des Nations Unies à renforcer leurs capacités. Les consultations ont fait ressortir la nécessité d'approfondir les recherches afin : de mieux comprendre les moteurs de l'extrémisme violent et de mettre au point des outils de renforcement des capacités favorisant une utilisation plus efficace des médias sociaux ; d'améliorer la connaissance des médias et la réflexion critique dans les écoles ; de recenser les vecteurs de communication crédibles ; d'effectuer une analyse des publics cibles ; de renforcer les mécanismes de coordination intergouvernementaux afin de mieux identifier les personnes susceptibles de sombrer dans l'extrémisme violent ; de collaborer avec le secteur privé et les organisations de la société civile en matière de communication stratégique axée sur la prévention de l'extrémisme violent.

46. La troisième phase du projet consiste à fournir, aux États Membres et entités des Nations Unies qui en font la demande, un appui efficace au renforcement des capacités, aux niveaux national et régional. Cette phase comprend trois grands axes : l'amélioration de la compréhension et de la connaissance de la communication stratégique axée sur la prévention de l'extrémisme violent, à travers des ateliers et webinars d'initiation à la communication stratégique ; l'appui à la mise en place de cadres institutionnels permettant de planifier, coordonner et gérer les communications stratégiques visant la prévention de l'extrémisme violent au niveau national ; la fourniture de formation spécialisée et sur mesure visant à améliorer les compétences des bénéficiaires potentiels en matière de communication stratégique.

IV. Observations et recommandations

47. Le présent rapport s'appuie sur le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, qui contient plus de 70 recommandations à l'intention des États Membres et des organismes des Nations Unies afin qu'ils puissent prendre des mesures de prévention appropriées, ciblant les causes profondes qui poussent certains individus à se radicaliser et adhérer à des groupes extrémistes violents. Il vise à mettre en relief les domaines où un regain d'intérêt de la part des États Membres, en étroite collaboration avec l'ONU et d'autres partenaires clefs, pourrait aider à mieux sensibiliser le public aux dangers de l'intolérance. Conformément à la résolution 70/291 de l'Assemblée générale, je présenterai, d'ici avril 2018, un rapport sur l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui comprendra également des propositions et recommandations plus détaillées sur la prévention de l'extrémisme violent dans le cadre de la mise en œuvre équilibrée de la Stratégie.

48. Comme l'atteste l'adoption de la résolution 70/109 de l'Assemblée générale, il existe bel et bien un consensus international concernant la nécessité d'accroître la coopération et la collaboration aux niveaux mondial, régional et national afin de remédier aux problèmes interdépendants de la polarisation, de l'intolérance et de l'extrémisme violent. Je suis résolu à utiliser la composition universelle et le pouvoir fédérateur de l'ONU pour tirer parti de ce consensus ainsi que de toutes les compétences et ressources disponibles, afin d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies de manière équilibrée.

49. Les crimes motivés par la haine, par lesquels un auteur cible une victime en raison de sa race ou de son appartenance à un groupe social particulier, ont un impact dévastateur sur les familles et les populations et peuvent entraîner une aggravation de la violence, l'extrémisme violent et la xénophobie. Je me félicite que de nombreux États aient spécialement désigné des autorités chargées de recenser, suivre et analyser les crimes haineux, de répertorier les schémas et les tendances y afférents et d'améliorer l'accès des victimes à la justice et aux services. Il convient cependant d'élargir ces mesures. De plus, je demande aux gouvernements, aux responsables politiques et aux chefs religieux de condamner fermement et sans délai l'intolérance et la violence, en toute circonstance. En 2012, le Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence (voir A/HRC/22/17/Add.4, appendice) a permis de définir certaines des principales responsabilités des dirigeants, notamment leur devoir de s'abstenir d'inciter à la violence et de faire valoir que la violence ne doit jamais être tolérée comme réponse à l'incitation à la haine.

50. Personne ne naît extrémiste violent. C'est sous l'influence de certaines expériences qu'on le devient. Toute action visant à promouvoir la tolérance et prévenir la propagation de l'extrémisme violent doit commencer par la sensibilisation des jeunes à l'importance du respect de la diversité, des droits de l'homme et de la non-violence. Moteurs cruciaux du changement, les jeunes devraient être pleinement associés à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, et ce de manière significative et inclusive, conformément à la Déclaration des jeunes sur la jeunesse, la paix et la sécurité adoptée à Amman en 2015 ainsi qu'à la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité. J'ai par conséquent demandé à mon Envoyé pour la jeunesse et à d'autres bureaux, fonds et programmes compétents de l'ONU de procéder à de vastes consultations au cours des prochains mois sur la possibilité de convoquer un sommet de la jeunesse des Nations Unies en 2018. J'espère que cette initiative sera l'occasion d'écouter et de prendre en compte les préoccupations des jeunes et de les associer, en tant que partenaires égaux, à la lutte contre l'extrémisme violent, la polarisation et l'intolérance.

51. Je demande instamment aux États Membres de continuer de promouvoir, avec l'appui de l'ONU, la participation, la prise de responsabilité et l'autonomisation des femmes, notamment en appuyant les groupes de femmes, de sorte que leurs voix soient entendues et leur message diffusé dans l'ensemble de la société, et en renforçant leur participation à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de prévention de l'extrémisme violent. Il importe de veiller à ce que la participation et les responsabilités des femmes s'accroissent dans tous les secteurs de la société, y compris les pouvoirs publics, les forces de l'ordre et les services nationaux chargés de la sécurité.

52. L'utilisation de l'Internet et des médias sociaux par des groupes extrémistes violents à des fins de manipulation visant à propager leurs conceptions erronées représente un défi majeur pour la communauté internationale. Malgré quelques progrès enregistrés ces dernières années, notamment l'engagement pris par de grandes entreprises technologiques tendant à empêcher la diffusion de contenus extrémistes violents en ligne, il faut faire bien davantage pour contrer les discours extrémistes violents et proposer de nouveaux messages, à teneur positive. Je demande aux États Membres de donner la priorité à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de communication nationales et régionales qui soient adaptées aux contextes locaux et sensibilisent le public aux problèmes que pose l'extrémisme violent. Ces stratégies doivent également être harmonisées et mises en lien avec les autres plans d'action nationaux et régionaux pertinents. Elles doivent être appliquées de manière créative et novatrice par une large coalition de gouvernement et d'autres partenaires. Le projet du Bureau de lutte contre le terrorisme consistant à prévenir l'extrémisme violent par la communication stratégique peut appuyer l'action des États Membres, au moyen de mesures de renforcement des capacités.

53. Enfin, la lutte contre l'intolérance, la discrimination et la violence sectaire peut bénéficier grandement d'une action favorisant la participation des populations locales, notamment le renforcement des relations entre communautés et la mise en valeur de leurs liens et leurs intérêts communs. À cette fin, il peut être utile de mettre en relation parents, enseignants, chefs religieux, jeunes, organisations de la société civile et forces de l'ordre afin qu'ils puissent partager leurs perspectives et expériences concernant les moyens de prévenir et contrer l'extrémisme. J'exhorte les États Membres à faire participer ces groupes de façon holistique, dans le cadre de campagnes de sensibilisation locales, afin de promouvoir la tolérance et la transparence, de favoriser l'adhésion de la population locale et de rendre la diffusion de l'information plus efficace. Ces campagnes contribueront aussi à renforcer la confiance au niveau des communautés, ouvriront des espaces de

dialogue interculturel et interconfessionnel et permettront de recenser à un stade précoce les pommes de discorde et les questions épineuses.

54. La menace que constitue l'extrémisme violent est réelle, complexe et transnationale. L'ONU est prête à aider les États Membres à unir les peuples et les communautés sur la base de principes et valeurs universellement partagés, à intervenir rapidement et efficacement face à des cycles de conflit et à investir davantage dans la prévention. Pareil objectif exige une action concertée et engagée, qui se prolongera pendant de nombreuses années, mais nous avons le devoir collectif d'assurer à chacun plus de sécurité et de dignité et une plus grande égalité des chances.
